

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

CELLCOM

Siège Social : 25 Rue de l'Artisanat CHARGUIA 2 ARIANA.

La société CELLCOM publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Achraf GUERMECH (AMC Ernst & Young).

BILAN (Exprimé en Dinar Tunisien)

		Soldes arrêtés au 31 décembre	
Actifs	Notes	2024	2023
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		366 274	366 274
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(366 274)	(366 274)
Immobilisations incorporelles nettes	A.1	-	-
Immobilisations corporelles		3 483 498	3 512 928
- Amortissements des immobilisations corporelles		(3 105 542)	(3 013 514)
Immobilisations corporelles nettes	A.1	377 956	499 414
Immobilisations financières		2 290 486	2 290 486
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières		(381 732)	(381 732)
Immobilisations financières nettes	A.2	1 908 754	1 908 754
Total des actifs immobilisés		2 286 710	2 408 168
Total des actifs non courants		2 286 710	2 408 168
Actifs courants			
Stocks		8 666 013	6 118 028
- Provisions pour dépréciation des stocks		(2 272 203)	(2 436 794)
Stocks nets	A.3	6 393 810	3 681 234
Clients et comptes rattachés		21 098 143	16 646 073
- Provisions sur comptes clients		(8 090 057)	(7 778 902)
Clients et comptes rattachés nets	A.4	13 008 086	8 867 171
Autres actifs courants		10 039 351	11 545 735
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 093 331)	(1 057 003)
Autres actifs courants nets	A.5	8 946 020	10 488 732
Liquidités et équivalents de liquidités		1 453 038	1 243 980
- Provisions pour dépréciation des liquidités		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités nets	A.6	1 453 038	1 243 980
Total des actifs courants		29 800 954	24 281 116
Total des actifs		32 087 664	26 689 284

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Soldes arrêtés au 31 décembre	
Capitaux propres et passifs	Notes	2024	2023
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		4 461 532	4 461 532
Réserves légales		826 890	826 890
Autres réserves		150 000	150 000
Avoirs des actionnaires		(145 912)	(145 912)
Résultats reportés		(5 063 914)	(5 110 069)
Primes d'émission		5 581 416	5 581 416
Total des capitaux propres avant résultat de		5 810 012	5 763 856
Résultat net de l'exercice		851 626	46 155
Total des capitaux propres avant affectation	A.7	6 661 638	5 810 012
Passifs			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	A.8	224 845	261 724
Provisions pour risques et charges	A.9	471 765	408 520
Total des passifs non courants		696 610	670 244
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	A.10	11 229 139	6 893 219
Autres passifs courants	A.11	1 162 394	1 326 156
Concours bancaires	A.12	12 337 883	11 989 654
Total des passifs courants		24 729 416	20 209 029
Total des passifs		25 426 026	20 879 273
Total des capitaux propres et des passifs		32 087 664	26 689 284

SOCIETE CELLCOM SA
ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre			
	Notes	2024	2023
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	B.1	62 538 041	53 008 758
Total des produits d'exploitation		62 538 041	53 008 758
<u>Charges d'exploitation</u>			
Coût d'achat des marchandises vendues	B.2	(55 945 216)	(47 662 519)
Charges de personnel	B.3	(2 081 767)	(2 798 776)
Dotations aux amortissements et aux provisions	B.4	(401 480)	389 146
Autres charges d'exploitation	B.5	(1 692 531)	(1 794 673)
Total des charges d'exploitation		(60 120 994)	(51 866 823)
Résultat d'exploitation		2 417 047	1 141 935
Charges financières nettes	B.6	(1 454 712)	(1 250 169)
Produits des placements	B.7	-	1 486
Autres gains ordinaires	B.8	66 075	331 675
Autres pertes ordinaires	B.9	(28 225)	(55 480)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 000 185	169 447
Impôt sur les bénéfices	B.10	(148 559)	(123 292)
Résultat net de l'exercice		851 626	46 155

SOCIETE CELLCOM SA
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Exercice de 12 mois clos le 31 décembre	
Etat des flux de trésorerie	Notes	2024	2023
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u>			
Résultat net		851 626	46 155
Ajustement pour			
*Amortissements et provisions		401 480	(389 146)
*Variation des :			
Stocks		(2 547 985)	1 747 327
Créances clients		(4 452 071)	2 342 492
Autres actifs		1 506 383	(4 123 784)
Fournisseurs et autres dettes		4 172 159	1 771 147
Intérêts courus		99 272	(59 143)
*Plus-value sur cessions d'immobilisations		(29 000)	(280 206)
*Moins-value sur cessions d'immobilisations		14 167	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	C.1	16 031	1 054 843
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements pour acquisitions d'immobilisations corporelles		(208 053)	(344 550)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles		189 000	254 234
Décaissements pour acquisitions d'immobilisations financières		-	(20 000)
Encaissements sur remboursement d'immobilisations financières		-	337 670
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	C.2	(19 053)	227 355
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Variations des crédits leasing (Principal)		(59 152)	152 584
Variation des crédits de financement en devises		1 083 563	(4 288 195)
Variation des crédits de financement en douane		571 347	4 223 384
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	C.3	1 595 758	87 773
Variation de trésorerie		1 592 736	1 369 971
Trésorerie au début de l'exercice		(151 753)	(1 521 723)
Trésorerie à la clôture de la période	C.4	1 440 983	(151 753)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES **AU 31 DECEMBRE 2024**

I. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE CELLCOM SA

Données Générales

Forme juridique :	Société Anonyme
Capital social :	4 461 532 Dinars
Nombre d'actions :	4 461 532 actions de 1 Dinar chacune.
Siège social :	25, Rue de l'Artisanat, Zone Industrielle Charguia 2, Ariana, Tunisie
Registre de commerce :	Tunis - B112591998
Matricule fiscal :	624926H/A/M/000
Directeurs Généraux :	M. Hamed Bougamra (du 01/01/2024 au 31/12/2024)

Commissaires aux comptes : AMC - ERNST & YOUNG

La société CELLCOM a été fondée en Décembre 1997, sous la forme d'une Société à responsabilité limitée « SARL » et s'est spécialisée dans les produits HiTech.

La société a pour objet la commercialisation et la distribution en gros et au détail du matériel et des équipements de télécommunication. Elle commercialise aussi les équipements d'architecture électronique, informatique et audiovisuelle. Elle effectue également les prestations de services après-vente des produits commercialisés.

En 2006, CELLCOM a créé sa propre marque EVERTEK qu'elle a commencé à commercialiser au début sous la forme de produits multimédia et électroménager.

En 2007, elle est devenue le distributeur des lignes et des cartes de recharge de Tunisie Télécom.

En 2008, la société a commencé à commercialiser les téléphones mobiles sous sa propre marque EVERTEK. Cette gamme de produits a été diversifiée par la suite pour s'aligner avec les évolutions techniques et technologiques (Smartphones, tablettes, etc.).

En Décembre 2012, la société a changé sa forme juridique en une société anonyme faisant appel public à l'épargne.

En Janvier 2014, CELLCOM a ouvert son capital au public à hauteur de 31% dans le cadre de son introduction au marché principal de la cote de la bourse de Tunis. Suite à cette opération, le capital de la société a été porté à 4 461 532 Dinars.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les Etats Financiers sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le Cadre Conceptuel de la Comptabilité Financière et les Normes Comptables Tunisiennes.

La monnaie de référence de l'enregistrement des opérations comptables est le Dinar Tunisien. La date d'arrêté des comptes est le 31 Décembre. La société établit également des Etats Financiers intermédiaires au 30 Juin de chaque année pour les besoins de se conformer à la réglementation régissant les sociétés cotées en bourse.

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont présentés selon la méthode autorisée du Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

III. NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

► Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées au coût historique qui englobe le prix d'acquisition, les droits et taxes supportés et non récupérables ainsi que tous les frais engagés en vue de mettre l'immobilisation en état de marche en vue de l'utilisation prévue (fret, assurance, etc.).

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire en utilisant les taux suivants :

Catégories	Taux
LOGICIELS	33%
MATERIEL ET OUTILLAGES	15%
MATERIELS DE TRANSPORT	20%
AGENCEMENT ET AMENAGEMENT INSTALLATIONS	10% et 33%
EQUIPEMENTS DE BUREAU	20%
MATERIELS INFORMATIQUES	33%
MATERIELS DE TRANSPORT A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER	33%

► Participations

Les titres de participations détenus par la société sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

La valeur d'usage des titres de participation est déterminée, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 7 relative aux placements, en tenant compte de plusieurs facteurs notamment la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

► Eléments libellés en monnaie étrangère

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère est converti en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération selon le taux de change en vigueur à cette date conformément à la Norme Comptable Tunisienne 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

A chaque date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change ainsi résultant sont constatés en résultat. Les éléments non monétaires qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

► Stocks

Les stocks de marchandises acquises par la société sont évalués à leur coût d'acquisition. Ce coût comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par l'entreprise ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport et les autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés, déduction faite de toutes les réductions commerciales obtenues.

La formule de valorisation adoptée par la société est celle du coût moyen pondéré et les flux d'entrée et de sortie de stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

A la date de clôture, il est procédé à la détermination de la valeur de réalisation nette des stocks sur la base des hypothèses les plus vraisemblables de la valeur probable de réalisation dans des conditions normales de vente. Toute dépréciation et/ou perte éventuelles sont constatées en charges de l'exercice.

Pour les articles à rotation lente, la Direction de la société a prévu une politique de dépréciation qui varie en fonction de la catégorie des articles et de leur antériorité.

► Revenus

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par l'entreprise et les rendus acceptés par elle. Les sommes encaissées pour le compte de tiers, par exemple les taxes collectées pour le compte de l'Etat, ne font pas partie des revenus.

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 3, lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- i) L'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- ii) Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- iii) Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à l'entreprise et
- iv) Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

IV. INFORMATIONS AFFERENTES AUX ELEMENTS DES ETATS FINANCIERS

A. NOTES DU BILAN

A.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 377 956 Dinars au 31 Décembre 2024 contre 499 414 Dinars au 31 Décembre 2023. Le tableau de variation des immobilisations pour la période allant du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 se présente comme suit :

Désignations	Valeurs brutes au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes au 31/12/2024	Amortissements et provisions cumulés au 31/12/2023	Dotations aux amortissements 31/12/2024	Régularisations	Amortissements et provisions cumulés au 31/12/2024	VCN au 31/12/2023	VCN au 31/12/2024
Logiciels	366 274	-	-	366 274	366 274	-	-	366 274	-	-
Immobilisations incorporelles	366 274	-		366 274	366 274	-	-	366 274	-	-
Matériels et outillages	146 064	-	-	146 064	142 762	1 259	-	144 020	3 302	2 044
Agencements, aménagements et installations	1 163 444	-	-	1 163 444	1 055 412	33 694	-	1 089 106	108 032	74 338
Equipements de bureau	191 415	-	-	191 415	175 288	4 237	-	179 525	16 127	11 890
Matériels informatiques	401 620	11 552	-	413 173	372 900	19 484		392 384	28 720	20 789
Matériels de transport	23	-	-	23	23	-	-	23	-	-
Matériels de transport à statut juridique particulier	1 588 363	196 500	(237 482)	1 547 381	1 245 130	96 671	(63 316)	1 278 485	343 233	268 895
Immobilisations en cours	22 000	-	-	22 000	22 000	-	-	22 000	-	-
Immobilisations corporelles	3 512 928	208 053	(237 482)	3 483 498	3 013 514	155 344	(63 316)	3 105 542	499 414	377 956
Total des immobilisations	3 879 202	208 053	(237 482)	3 849 772	3 379 788	155 344	(63 316)	3 471 816	499 414	377 956

A.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 1 908 754 Dinars au 31 Décembre 2024 contre le même solde au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023
Titres de participation	1 973 994	1 973 994
Dépôts et cautionnements	316 492	316 492
Total brut	2 290 486	2 290 486
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(381 732)	(381 732)
Total net	1 908 754	1 908 754

Le détail des titres de participation se présente comme suit au 31 Décembre 2024 :

En TND	Montant bruts	Provisions	Montants nets
CELLCOM RETAIL	517 975	(57 975)	460 000
CELLCOM CI	307 020	(307 020)	-
CELLCOM International	149 999	(4 947)	145 052
CELLCOM Distribution	999 000	-	999 000
Total	1 973 994	(369 942)	1 604 052

A.3 Stocks

Les stocks nets s'élèvent à 6 393 810 Dinars au 31 Décembre 2024 contre 3 681 234 Dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023
Stocks de marchandises	8 666 013	6 118 028
Total brut	8 666 013	6 118 028
Provisions pour dépréciation des stocks	(2 272 203)	(2 436 794)
Total net	6 393 810	3 681 234

A.4 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent à 13 008 086 Dinars au 31 Décembre 2024 contre 8 867 171 Dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023
Clients ordinaires	9 609 652	6 830 378
Chèques impayés	3 338 052	3 324 229
Clients douteux	2 821 280	2 610 313
Clients factures à établir	2 232 569	92 806
Traites impayées	1 851 071	1 845 041
Effets à recevoir	1 245 519	1 943 306
Total brut	21 098 143	16 646 073
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(3 025 067)	(2 734 376)
Provisions sur effets et chèques impayés	(5 064 990)	(5 044 526)
Total net	13 008 086	8 867 171

Le solde présenté ci-dessus inclut des créances en monnaies étrangères qui n'ont pas encore pu être rapatriées par la société en raison de la défaillance des clients correspondants. La Direction de la société est en train de mener les actions nécessaires auprès de la BCT et les démarches juridiques afin de se conformer à la réglementation de change et éviter de subir des pénalités

A.5 Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent à 8 946 020 Dinars au 31 Décembre 2024 contre 10 488 732 Dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023
Débiteurs divers	5 983 418	8 310 582
Etat, impôts et taxes	3 472 318	2 668 728
Comptes transitoires	461 737	461 737
Charges constatées d'avance	73 171	63 423
Assurance groupe	25 660	25 873
Prêts au personnel	17 207	9 294
Receveur des finances	5 091	5 091
Compte d'attente débiteur	310	86
Fournisseurs, avances et acomptes	310	792
Avances au personnel	129	129
Total brut	10 039 351	11 545 735
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(1 093 331)	(1 057 003)
Total net	8 946 020	10 488 732

A.6 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités nets s'élèvent à 1 453 038 Dinars au 31 Décembre 2024 contre 1 243 980 Dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023
Banque de l'Habitat	1 218 744	1 183 853
C.C.P	114 010	59 332
Attijari Bank	106 240	-
Effets et chèques à l'encaissement	13 612	-
Caisse courante	344	425
Amen Bank	88	371
Total	1 453 038	1 243 980

A.7 Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres pour la période allant du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 se présente comme suit :

Désignations	Capital social	Réserves légales	Primes d'émission	Résultats reportés	Réserves pour régulation	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31 Décembre 2023	4 461 532	826 890	5 581 416	(5 110 069)	150 000	(145 912)	46 155	5 810 012
Affectation du résultat 2023 selon PV de l'AGO du 30/06/2024				46 155			-46 155	
Résultat de la période							851 626	851 626
Capitaux propres au 31 Décembre 2024	4 461 532	826 890	5 581 416	(5 063 914)	150 000	(145 912)	851 626	6 661 638

(*) Le nombre d'actions rachetées par la société en vue de régulariser le cours boursier s'élève au 31 Décembre 2024 à 55 061 actions (soit 1,2%). Le coût d'acquisition de ces actions s'élève à 145 912 Dinars. La valeur boursière de ces titres s'élève à 128 843 Dinars.

A.8 Emprunts

Les emprunts s'élèvent à 224 845 Dinars au 31 Décembre 2024 contre 261 724 Dinars au 31 Décembre 2023 et se rattachent exclusivement aux échéances à plus d'un an sur emprunts leasing.

A.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 471 765 Dinars au 31 Décembre 2024 contre 408 520 Dinars au 31 Décembre 2023 et se rapportent à l'estimation des différents risques opérationnels encourus par la société.

A.10 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 11 229 139 Dinars au 31 Décembre 2024 contre 6 893 219 Dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023
Fournisseurs étrangers	10 026 860	5 852 204
Fournisseurs locaux	1 202 279	1 041 015
Total	11 229 139	6 893 219

A.11 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 1 162 394 Dinars au 31 Décembre 2024 contre 1 326 156 Dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023
Clients créditeurs	234 506	257 934
Charges à payer	193 897	193 897
Dettes fiscales	172 514	221 248
Recettes en instance d'affectation	150 000	150 000
Compte courant associé	128 535	148 775
Dettes sociales	120 098	203 846
Dettes envers le personnel	105 462	92 799
Autres créditeurs divers	45 716	45 838
Comptes d'attente créditeurs	8 802	8 802
Assurance groupe	2 865	3 017
Total	1 162 394	1 326 156

A.12 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 12 337 883 Dinars contre 11 989 654 Dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023
Crédits de financement en devises	7 370 657	6 287 094
Crédits de financement en douane	4 794 732	4 223 384
BH	112 576	13 304
Echéances à moins d'un an HANN.LEASE	47 865	70 139
Intérêts courus	6 139	6 139
Tunisie Factoring	5 104	5 105
Chèques et virements à payer	810	1 384 350
Attijari Bank	-	139
Total	12 337 883	11 989 654

NOTES DE L'ETAT DE RESULTAT

B.1 Revenus

Les revenus s'élèvent à 62 538 041 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre 53 008 758 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2023
Chiffre d'affaires brut	62 538 041	53 008 758
Total	62 538 041	53 008 758

B.2 Coût d'achat des marchandises vendues

Le coût d'achat des marchandises vendues s'élève à 55 945 216 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre 47 662 519 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignations	2024	2023
Achats de marchandises consommés	43 004 980	33 256 436
Frais sur achats de marchandises	13 002 664	10 328 345
Commissions sur ventes cartes de recharge	2 572 904	2 923 240
Variation de stocks	(87 347)	(592 829)
RRR obtenus sur achat	(2 547 985)	1 747 327
Total	55 945 216	47 662 519

B.3 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 2 081 767 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre 2 798 776 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2023
Rémunérations brutes	1 699 752	2 272 675
Cotisations sociales	321 464	463 005
Assurances groupe	60 551	63 096
Total	2 081 767	2 798 776

B.4 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises s'élèvent au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 à 401 480 Dinars (Dotation nette) contre 389 146 Dinars (Reprise nette) au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2023
Dotations aux provisions pour dépréciations des créances clients	384 698	240 869
Dotations aux amortissements	155 344	181 924
Dotations aux provisions pour risques et charges	63 244	26 469
Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs	36 328	103 869
Dotations aux provisions pour dépréciations stocks	-	145 356
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	(46 349)
Reprises sur provisions pour dépréciations des créances	(73 543)	(170 460)
Reprises sur provisions des stocks	(164 590)	(870 824)
Total	401 480	(389 146)

B.5 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 1 692 531 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre 1 794 673 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2023
Frais de Marketing	385 323	263 030
Honoraires et commissions	308 614	360 746
Locations	253 121	254 120
Achats non stockés	189 693	195 428
Impôts et taxes	151 552	179 744
Frais bancaires	96 512	161 329
Autres services extérieurs	95 796	46 734
Entretiens et réparations	84 563	101 774
Déplacements Missions Réceptions	81 727	45 468
Assurances	57 428	74 271
Frais de télécommunication	37 653	48 084
Jetons de présence	31 250	31 250
Etudes, documentations Formations	27 862	22 878
Transport	19 914	25 206
Publicités, publications et relations publiques	16 476	-
Sous-traitance	166	812
Transfert de charges	(145 118)	(16 202)
Total	1 692 531	1 794 673

B.6 Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 1 454 712 Dinars (Charge nette) au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre 1 250 169 Dinars (Charge nette) au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2023
Interets bancaires sur opérations de financement	1 080 918	553 451
Différences de change nettes	314 117	157 351
Interets Hannibal Lease	31 486	17 246
Interets d'escompte et encaissements effets	30 822	258 053
Agios débiteurs	4 570	79 889
Interets sur crédit de mobilisation financière	-	184 180
Agios Créditeurs	(7 201)	-
Total	1 454 712	1 250 169

B.7 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 66 075 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre 331 675 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2023
Produits nets sur cession des immobilisations	29 000	190 156
Autres gains	37 075	141 519
Total	66 075	331 675

B.8 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 28 225 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre 55 480 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit:

Désignations	2024	2023
Pertes sur litiges	14 167	-
Autres pertes	12 228	4 939
Pénalités et amendes	1 830	7 998
Pertes liées au contrôle fiscale	-	42 543
Total	28 225	55 480

B.9 Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 148 559 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre 123 292 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023.

B.10 Résultat par action

Le résultat par action s'élève à 0,193 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre 0,010 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignations	2024	2023
Résultat net	851 626	46 155
Nombre total d'actions	4 461 532	4 461 532
Résultat par action	0,191	0,010
Nombre moyen pondéré d'actions (hors actions propres)	4 406 471	4 406 471
Résultat par action (hors actions propres)	0,193	0,010

B. NOTES DE L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

C.1 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentent un total positif de 16 031 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre un flux positif de 1 054 842 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Variation
Résultat net de l'exercice			851 626
Ajustements pour:			
Amortissements des immobilisations	(3 471 816)	(3 379 788)	92 028
Ajustement pour amortissements des immobilisations cédées			63 316
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	(381 732)	(381 732)	-
Provisions pour dépréciation des stocks	(2 272 204)	(2 436 794)	(164 590)
Provisions pour dépréciation des créances clients	(8 090 057)	(7 778 902)	311 155
Provisions pour dépréciation des autres créances	(1 093 331)	(1 057 003)	36 328
Provisions pour risques et charges	471 764	408 520	63 244
Total 1			401 480
Ajustements pour variation des:			
Stocks	8 666 013	6 118 028	(2 547 985)
Créances clients	21 098 143	16 646 073	(4 452 071)
Autres actifs	10 039 352	11 545 735	1 506 383
Fournisseurs et autres dettes	12 391 533	8 219 374	4 172 159
Variation des intérêts courus	112 576	13 304	99 272
Total 2			(1 222 242)
Ajustement pour plus-value sur cessions d'immobilisations			(29 000)
Ajustement pour moins-value sur cessions d'immobilisations			14 167
Total 3			(14 833)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			16 031

C.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement présentent un total négatif de 19 053 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre un flux positif de 227 355 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Variation
Décaissements pour acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Variation des immobilisations corporelles et incorporelles	3 849 772	3 879 202	29 430
Ajustement pour valeurs brutes des immobilisations cédées			(237 482)
Total 1			(208 053)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Valeurs brutes des immobilisations cédées			237 482
Amortissements cumulés des immobilisations cédées			(63 316)
Plus-value sur cessions d'immobilisations			29 000
Plus-value sur cessions d'immobilisations			(14 167)
Total 2			189 000
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			(19 053)

C.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement présentent un total positif de 1 595 758 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre un flux positif de 87 773 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Variation
Remboursements d'emprunts leasing (Principal)			
Variations des emprunts leasing à long terme	224 845	261 724	(36 879)
Variations des échéances à moins d'un sur emprunts leasing	47 866	70 139	(22 273)
Total 1			(59 152)
Variation des crédits de financement à court terme			
Variation des crédits de financement en devises	7 370 657	6 287 094	1 083 563
Total 2			1 083 563
Variation des crédits de mobilisation des créances			
Variation des crédits de financement en douane	4 794 732	4 223 384	571 347
Total 3			571 347
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement			1 595 758

C.4 Trésorerie à la clôture de la période

La trésorerie nette présente un solde positif de 1 440 983 Dinars au 31 Décembre 2024 contre un solde négatif de 151 753 Dinars au 31 Décembre 2023 se détaillant comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023
Liquidités et équivalents de liquidités	1 453 038	1 243 980
Banque de l'Habitat	-	(139)
Chèques et virements à payer	(810)	(1 384 350)
Tunisie Factoring	(5 104)	(5 105)
Attijari Bank	(6 139)	(6 139)
Total	1 440 983	(151 753)

V. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

1- Engagements donnés

- La société « CELLCOM SA » a consenti au profit de la Banque de l'Habitat un nantissement en premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant son fonds de commerce en garantie des crédits de gestion obtenus auprès de cette banque à hauteur de 15 500 000 Dinars.
- Les effets escomptés non échus avec la Banque de l'Habitat s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 362 421 DT.

2- Engagements reçus

- La société « CELLCOM SA » a obtenu le cautionnement personnel et solidaire de la société « YKH HOLDING » au profit de la Banque de l'Habitat en garantie des crédits de gestion obtenus à hauteur de 15 500 000 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a obtenu des cautions de la part de la Banque de l'Habitat au profit de « Tunisie Telecom » en relation avec l'activité de distribution des cartes de recharge pour un montant total de 20 000 Dinars.

VI. NOTE SUR LES PARTIES LIEES

1- Identification des parties liées

Les parties liées de la société CELLCOM SA sont les suivantes :

- **Les actionnaires**

- ✓ La société Y.K.H Holding
- ✓ Monsieur Tarek Ben Yassine Hamila
- ✓ Monsieur Yassine Ben Tarek Hamila
- ✓ Mademoiselle Alya Bent Tarek Hamila
- ✓ Mademoiselle Eya Bent Tarek Hamila

- **Les Directeurs Généraux**

- ✓ Monsieur Hamed Bougamra

- **Les administrateurs**

- ✓ La société Y.K.H Holding représentée par Mr Tarek Hamila
- ✓ Monsieur Farouk Bey
- ✓ Madame Aouatef Jouirou
- ✓ Madame Ghofrane Zitouni
- ✓ Monsieur Mohamed Garbouj

- **Les sociétés du groupe Hamila en Tunisie**

- ✓ La société KASSO SA
- ✓ La société YHK Consulting
- ✓ La société YHK Immobilière
- ✓ La société HIT Production
- ✓ La société AL ATABA Immobilière
- ✓ La société CELLCOM Retail
- ✓ La société YHK Holding
- ✓ La société CELLCOM Côte d'Ivoire
- ✓ La société CELLCOM International
- ✓ La société CELLCOM Distribution

2- Transactions et soldes avec les parties liées

Les transactions et soldes avec les parties liées se détaillent comme suit :

1) Société « Y.K.H Consulting »

- Les honoraires relatifs à la convention d'assistance, d'étude et de conseil conclue en Janvier 2003 par la société « CELLCOM SA » avec la société « Y.K.H Consulting » s'élèvent au titre de l'exercice 2024 à 161 280 Dinars (hors taxes). Le solde fournisseur « Y.K.H Consulting » s'élève au 31 Décembre 2024 à 560 Dinars.

2) Société « CELLCOM Distribution »

- La société « CELLCOM SA » a mis à la disposition de la société « CELLCOM Distribution » un espace au niveau du siège, sis à la Charguia 2, moyennant un loyer annuel de 12 000 Dinars (hors taxes) à compter du 1er Janvier 2017. Le loyer relatif à l'exercice 2024, constaté en produits à recevoir, s'élève à 12 000 Dinars (Hors taxes). Le solde non réglé au titre de cette mise à disposition s'élève au 31 Décembre 2024 à 114 242 Dinars.
- En 2022, les avances en compte courant associé octroyées par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM DISTRIBUTION » totalisant 902 370 DT ont été totalement remboursés. Le solde non réglé au titre des intérêts relatifs à ce compte courant associé s'élève au 31 Décembre 2024 à 464 512 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a facturé au cours de l'exercice 2024 à la société « CELLCOM Distribution » des ventes de téléphones pour un montant hors taxes de 5 609 009 Dinars. Le solde client « CELLCOM Distribution » s'élève au 31 Décembre 2024 à 3 990 652 Dinars.
- Au cours de l'exercice 2024, les achats de téléphones facturés par la société « CELLCOM Distribution » à la société « CELLCOM SA » s'élèvent à 370 487 Dinars. Le solde fournisseur « CELLCOM Distribution » s'élève, au 31 Décembre 2024, à 674 426 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a conclu en Octobre 2023 avec la société « CELLCOM Distribution » une convention de prestation de services de conseil et d'assistance comptable, financière, commerciale, opérationnelle et managériale en vertu de laquelle « CELLCOM SA » facturera les charges salariales du personnel concerné. Les produits liés à cette convention constatés en 2024 par « CELLCOM SA » s'élèvent en hors taxes à 517 922 Dinars. Le solde facturé non réglé au 31 décembre 2024 s'élève à 1 035 387 Dinars.
Cette convention a été engagée et exécutée en 2023 avant son autorisation préalable par le Conseil d'Administration de la société à la lumière d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.
- Par ailleurs, le montant des frais de gestion facturés et non réglés au titre de ces prestations réalisés au cours des exercices 2022 et antérieurs sans l'existence d'une convention écrite entre les deux parties, s'élève à 659 857 DT au 31 Décembre 2024.

3) Société « KASSO SA »

- La société « KASSO SA » a mis à la disposition de la société « CELLCOM SA », depuis 2005, un local sis à la Charguia 2, que cette dernière utilise comme siège social. La charge locative relative à l'exercice 2024 s'élève à 129 829 Dinars (Hors taxes). Le solde fournisseur « KASSO SA » est nul au 31 Décembre 2024.

4) Société « AL ATABA Immobilière SARL »

- La société « AL ATABA Immobilière SARL » a mis à la disposition de la société « CELLCOM SA », depuis le 1er Juillet 2015, un ensemble immobilier constitué d'une administration indépendante, d'un dépôt de stockage et d'une aire de stationnement sis à la Charguia 2. La charge locative relative à l'exercice 2024 s'élève à 53 127 Dinars (Hors taxes). Le solde fournisseur « Al Ataba Immobilière SARL » est nul au 31 Décembre 2024.

5) Société « CELLCOM Retail »

- Les frais communs de gestion à facturer par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM RETAIL » au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 32 453 DT et sont constatés en charges à payer.
Au 31 Décembre 2024, le solde non réglé au titre des frais communs de gestion facturés par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM Retail » s'élève à 5 769 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a facturé au cours de l'exercice 2024 à la société « CELLCOM Retail » des ventes de téléphones et d'accessoires pour un montant de 761 442 Dinars. Le solde client « CELLCOM Retail » s'élève au 31 Décembre 2024 à 837 002 Dinars.
- Au cours de l'exercice 2024, la société « CELLCOM SA » a réalisé divers règlements pour le compte de la société « CELLCOM Retail » pour un montant de 724 Dinars. Le solde non réglé s'élève au 31 Décembre 2024 à 5 186 Dinars.

6) Société « CELLCOM International »

- Une convention de compte courant associé a été conclue en Novembre 2023 entre la société « CELLCOM SA » et sa filiale « CELLCOM International » selon laquelle cette dernière accorde un prêt en compte courant de 150 000 DT à la société « CELLCOM SA ». Ce prêt est productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Toutefois, aucun intérêt n'a été comptabilisé par CELLCOM SA au 31 Décembre 2024.
Cette convention a été engagée et exécutée en 2023 avant son autorisation préalable par le Conseil d'Administration de la société à la lumière d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

7) Société « CELLCOM Côte d'Ivoire »

Le client « CELLCOM Côte d'Ivoire » présente, au 31 décembre 2024, un solde débiteur de 645 672 Dinars qui demeure non encaissé.

8) Société « HIT Production »

- Le fournisseur « HIT Production » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 20 651 Dinars.

9) Société « Hamila Distribution »

- Le fournisseur « HAMILA Distribution » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 600 Dinars.

VII. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Soldes intermédiaires de Gestion

Produits	2024	2023	Charges	2024	2023	Soldes	2024	2023
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	62 538 041	53 008 758	Achats de marchandises consommées et variation de stock	55 945 216	47 662 519	Marge commerciale	6 592 824	5 346 238
Marge commerciale	6 592 824	5 346 238	Autres charges externes	1 540 979	1 614 929			
Total	6 592 824	5 346 238	Total	1 540 979	1 614 929	Valeur ajoutée brute	5 051 846	3 731 309
Valeur ajoutée brute	5 051 846	3 731 309	Impôts et taxes	151 552	179 744			
			Charges de personnel	2 081 767	2 798 776			
Total	3 731 309	3 977 645	Total	2 978 520	3 061 340	Excédent brut d'exploitation	752 789	916 305
Excédent brut d'exploitation	2 818 527	752 789						
Autres gains	66 075	331 675	Autres pertes	28 225	55 480			
Autres produits	-	1 486	Charges financières	1 454 712	1 250 169			
Reprise sur provisions	238 133	216 808	Dotations aux amortissements et aux provisions	639 613	(172 337)			
			Impôts sur les sociétés	148 559	123 292			
Total	3 122 735	1 302 759	Total	2 271 109	1 256 604	Résultat net	851 626	46 155

VIII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les présents Etats Financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 09 Juin 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires de la société « CELLCOM SA »,

I. Rapport sur les Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Juin 2022, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « CELLCOM S.A », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **6 661 638 DT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **851 626 DT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constituait la question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

▪ Immobilisations financières

Risques identifiés

Les immobilisations financières de la société présentent au 31 Décembre 2024 un solde net de 1 908 754 DT tel que détaillé au niveau de la note A.2 aux Etats Financiers.

Ces immobilisations sont constituées principalement de titres de participation détenus dans différentes entités du groupe, comptabilisés au coût d'acquisition.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres de participation est déterminée, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 7 relative aux placements, en tenant compte de plusieurs facteurs notamment la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les risques suivants ont été identifiés par rapport à cette rubrique :

- Les titres « CELLCOM Retail », inclus au niveau de cette rubrique, présentent au 31 décembre 2024 un solde brut de 517 975 Dinars provisionné à hauteur de 57 975 Dinars ;
- Au 31 décembre 2024, les capitaux propres de la filiale « CELLCOM Retail » sont négatifs à hauteur de 57 699 Dinars ;
- Les prévisions établies au cours de l'année 2024, n'ont été que partiellement réalisées, ce qui fait peser des incertitudes sur la capacité future de la filiale à générer des flux économiques lui permettant d'honorer ses engagements et de dégager des bénéfices ;
- Jusqu'à la date du présent rapport, aucun revenu n'a été enregistré par cette société en 2025.

Compte tenu de ces éléments, nous avons identifié un risque de perte de valeur sur les titres détenus dans la société « CELLCOM Retail », pour lesquels seulement une provision partielle a été constituée.

Notre réponse à ces risques

Pour adresser les risques précités, nos travaux ont consisté notamment à réaliser les procédures suivantes :

- Réalisation d'entretiens avec la Direction Générale, visant à prendre connaissance des perspectives d'activité et des mesures prévues pour restaurer la rentabilité de la filiale ;
- Discussion du sujet avec les membres du comité d'audit, afin de comprendre l'intention du groupe par rapport à la continuité des activités de cette entité et aux actions visant à la redresser ;
- Obtention d'un business plan traduisant les résultats attendus des actions de redressement prévues
- Revues critique du business plan transmis, incluant des hypothèses de chiffre d'affaires, de coûts opérationnels et de marges futures ; et vérification des réalisations par rapport aux prévisions;

- Obtention d'une lettre de confort émise par le groupe, exprimant son engagement à assurer le soutien financier de la filiale, notamment à travers le règlement des dettes en cas de besoin, dans le cadre du plan de restructuration ;
- Vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes, dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire ce rapport et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi 94-117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la Loi 2005-96 du 18 Octobre 2005 que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Respect des délais de publication des Etats Financiers

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du Marché Financier, telle que modifiés par les textes subséquents, la société est tenue de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétiques, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans un délai maximum de quatre mois à partir de la date de clôture de l'exercice comptable, les Etats Financiers individuels et consolidés, les rapports du commissaire aux comptes, les rapports de gestion, l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en application de l'article 3 Bis de la même loi, la société est tenue de publier dans les mêmes délais, ses Etats Financiers accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes, au Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces dispositions n'ont pas été observées par la société.

AMC Ernst & Young
Achraf Guermech

Tunis, le 09 juin 2025

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de la société CELLCOM SA,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les Etats Financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice 2024

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

1) Emprunts bancaires

- La société « CELLCOM SA » a conclu en Octobre 2023 un contrat de crédit avec la « BH BANK » portant sur une enveloppe de crédit de gestion de 15 500 000 DT.
Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration de la société « CELLCOM SA » réuni le 31 Août 2023 en absence d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

2) Société « Y.K.H Consulting »

- Les honoraires relatifs à la convention d'assistance, d'étude et de conseil conclue en Janvier 2003 par la société « CELLCOM SA » avec la société « Y.K.H Consulting » s'élèvent au titre de l'exercice 2024 à 161 280 Dinars (hors taxes). Le solde fournisseur « Y.K.H Consulting » s'élève au 31 Décembre 2024 à 560 Dinars.

3) Société « CELLCOM Distribution »

- La société « CELLCOM SA » a mis à la disposition de la société « CELLCOM Distribution » un espace au niveau du siège, sis à la Charguia 2, moyennant un loyer annuel de 12 000 Dinars (hors taxes) à compter du 1er Janvier 2017. Le loyer relatif à l'exercice 2024, constaté en produits à recevoir, s'élève à 12 000 Dinars (Hors taxes). Le solde non réglé au titre de cette mise à disposition s'élève au 31 Décembre 2024 à 114 242 Dinars
- En 2022, les avances en compte courant associé octroyées par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM DISTRIBUTION » totalisant 902 370 DT ont été totalement remboursés. Le solde non réglé au titre des intérêts relatifs à ce compte courant associé s'élève au 31 Décembre 2024 à 464 512 Dinars.

- La société « CELLCOM SA » a facturé au cours de l'exercice 2024 à la société « CELLCOM Distribution » des ventes de téléphones pour un montant hors taxes de 5 609 009 Dinars. Le solde client « CELLCOM Distribution » s'élève au 31 Décembre 2024 à 3 990 652 Dinars.
- Au cours de l'exercice 2024, les achats de téléphones facturés par la société « CELLCOM Distribution » à la société « CELLCOM SA » s'élèvent à 370 487 Dinars.
Le solde fournisseur « CELLCOM Distribution » s'élève, au 31 Décembre 2024, à 674 426 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a conclu en Octobre 2023 avec la société « CELLCOM Distribution » une convention de prestation de services de conseil et d'assistance comptable, financière, commerciale, opérationnelle et managériale en vertu de laquelle « CELLCOM SA » facturera les charges salariales du personnel concerné. Les produits liés à cette convention constatés en 2024 par « CELLCOM SA » s'élèvent en hors taxes à 517 922 Dinars. Le solde facturé non réglé au 31 décembre 2024 s'élève à 1 035 387 Dinars.
Cette convention a été engagée et exécutée en 2023 avant son autorisation préalable par le Conseil d'Administration de la société à la lumière d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Par ailleurs, le montant des frais de gestion facturés et non réglés au titre de ces prestations réalisés au cours des exercices 2022 et antérieurs sans l'existence d'une convention écrite entre les deux parties, s'élève à 659 857 DT au 31 Décembre 2024.

4) Société « KASSO SA »

La société « KASSO SA » a mis à la disposition de la société « CELLCOM SA », depuis 2005, un local sis à la Charguia 2, que cette dernière utilise comme siège social. La charge locative relative à l'exercice 2024 s'élève à 129 829 Dinars (Hors taxes). Le solde fournisseur « KASSO SA » est nul au 31 Décembre 2024.

5) Société « AL ATABA Immobilière SARL »

La société « AL ATABA Immobilière SARL » a mis à la disposition de la société « CELLCOM SA », depuis le 1^{er} Juillet 2015, un ensemble immobilier constitué d'une administration indépendante, d'un dépôt de stockage et d'une aire de stationnement sis à la Charguia 2. La charge locative relative à l'exercice 2024 s'élève à 53 127 Dinars (Hors taxes). Le solde fournisseur « Al Ataba Immobilière SARL » est nul au 31 Décembre 2024.

6) Société « CELLCOM Retail »

- Les frais communs de gestion à facturer par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM RETAIL » au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 32 453 DT et sont constatés en charges à payer.
- Au 31 Décembre 2024, le solde non réglé au titre des frais communs de gestion facturés par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM Retail » s'élève à 5 769 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a facturé au cours de l'exercice 2024 à la société « CELLCOM Retail » des ventes de téléphones et d'accessoires pour un montant de 761 442 Dinars. Le solde client « CELLCOM Retail » s'élève au 31 Décembre 2024 à 837 002 Dinars.

- Au cours de l'exercice 2024, la société « CELLCOM SA » a réalisé divers règlements pour le compte de la société « CELLCOM Retail » pour un montant de 724 Dinars. Le solde non réglé s'élève au 31 Décembre 2024 à 5 186 Dinars.

7) Société « CELLCOM International »

- Une convention de compte courant associé a été conclue en Novembre 2023 entre la société « CELLCOM SA » et sa filiale « CELLCOM International » selon laquelle cette dernière accorde un prêt en compte courant de 150 000 DT à la société « CELLCOM SA ». Ce prêt est productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Toutefois, aucun intérêt n'a été comptabilisé par CELLCOM SA au 31 Décembre 2024.

Cette convention a été engagée et exécutée en 2023 avant son autorisation préalable par le Conseil d'Administration de la société à la lumière d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

8) Société « CELLCOM Cote d'Ivoire »

- Le client « CELLCOM Côte d'Ivoire » présente, au 31 décembre 2024, un solde débiteur de 645 672 Dinars qui demeure non encaissé.

9) Société « HIT Production »

- Le fournisseur « HIT Production » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 20 651 Dinars.

10) Société « Hamila Distribution »

- Le fournisseur « HAMILA Distribution » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 600 Dinars.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1) Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le Conseil d'Administration réuni le 8 août 2023 a fixé la rémunération du Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 10 juillet 2023. Cette rémunération comprend un salaire net mensuel de 9 000 DT servi sur 13,5 mois et d'une prime annuelle nette variable en fonction du résultat net. En outre, il bénéficie durant son mandat d'une voiture de fonction avec prise en charge de tous les frais y relatifs et des dépenses de carburant dans la limite de 200 litres par mois et d'un quota de cartes de recharge téléphonique selon le barème de la société.
- Les rémunérations accordées aux membres du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales sont composées de jetons de présence et sont fixées sur la base d'une proposition du Conseil d'Administration soumise à

l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes. Pour l'exercice 2024, les jetons de présence ont été estimés à 30 000 DT.

- 2) Les obligations et engagements de la Société « CELLCOM SA » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des Etats Financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeurs Généraux		Administrateurs	
	Charge de l'exercice 2024	Passif au 31-déc-24	Charge de l'exercice 2024	Passif au 31-déc-24
Avantages à court terme accordés au Directeur Général (Période du 1 ^{er} Janvier 2023 au 17 Juillet 2023)	223 932	-	-	-
Avantages à court terme accordés au Directeur Général (Période du 17 Juillet 2023 au 31 Décembre 2023)	-	-	-	-
Avantages à court terme aux Administrateurs	-	-	30 000	30 000
Total	223 932	-	30 000	30 000

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475, du Code des Sociétés Commerciales.

AMC Ernst & Young
Achraf Guermech

Tunis, le 9 juin 2025